

CURSUS DE FORMATION CQP AMV (Voile légère et croisière)

EXPÉRIENCE PRÉALABLE

**Aide moniteur (16 ans)
(80 heures minimum)**

Assiste un moniteur fédéral de
voile ou d'un diplômé d'état

● Accès :

- Niveau technique fédéral 4
- Permis si nécessaire sur décision du RTQ

● Développe :

- Sens marin
- Logistique
- Technique
- Relationnel
- Sens des responsabilités

PRÉREQUIS AVANT CERTIFICATION

Niveau technique et théorique :

● Condition accès niveau fédéral 5 et expérience

- Naviguer de façon performante et responsable

OU

- Note BEES 8/20

OU

- VAE

OU

- Test d'entrée niveau 5

↓
Validation par un titulaire d'un diplôme d'Etat de niveau IV ou par un formateur habilité par la Ligue

● Par écrit

- Représentation
- Météorologie
- Océanographie
- Navigation

ET

● Entretien

- Technologie d'un navire ou d'un engin à voile
- Schéma de fonctionnement du voilier

**Evaluateur : Formateur
fédéral habilité**

● Attestation de natation

100 mètres et passage sous un obstacle en surface (1 mètre de long)

- Test de natation par personne compétente (BEESAN)

● Certificat de conduite d'un bateau de plaisance à moteur obligatoire pour la formation Monitorat voile légère et conseillé pour la croisière

● Attestation de formation : Conduite à tenir face à un accidenté

- Vérification d'attestation (AFPS)

OU Formation (centre de formation FFVOILE)

FORMATION PÉDAGOGIQUE

(160 h minimum)

● Alternance : Théorie /Pratique
- **3 unités de compétence** -

- Sécuriser (obligatoire avant mise en situation avec un public support)
- Animer
- Enseigner

CERTIFICATION

Qui évalue ? Le formateur habilité

● **2 ATTESTATIONS**

- attestation de compétence « sécurité »
- Attestation de fin de cycle valable 4 mois

Qui délivre le DIPLÔME ?

Un jury composé d'un représentant de l'autorité fédérale, d'un représentant des formateurs et d'un représentant de la commission régionale de formation qui se réunit sous l'autorité du président de la ligue ou de son représentant.